



KPMG S.A.
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

INTRASENSE S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

INTRASENSE S.A.

1231 avenue du Mondial 98

34000 MONTPELLIER

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

INTRASENSE SA

1231 avenue du Mondial 98 - 34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société INTRASENSE S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INTRASENSE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de




cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 11 mars 2026

KPMG S.A.

Laurent Fougerolle

 Signature numérique de Laurent Fougerolle
Date : 2026.03.11 16:09:16 +01'00'

Laurent Fougerolle

Associé

Comptes annuels Individuels du 01/01/2025 au 31/12/2025

Intrasense SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège au **1231 Avenue du Mondial 98, 34000 Montpellier, France**.

Elle est cotée à la Bourse de Paris sur **Euronext Growth**.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à **7.993.620 Euros**.

Le chiffre d'affaires est de **2.963.325 Euros**.

L'excédent brut d'exploitation est de **-4.621.915 Euros**.

Le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de **10.809.107 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, **du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**.

Les comptes sociaux annuels se clôturant au 31 décembre 2025 ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation, au regard des perspectives de croissance de la société et du soutien financier exprimé par le groupe Guerbet visant à permettre la poursuite de l'activité jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes clos au 31 décembre 2026.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 11 mars 2026.

BILAN ACTIF	2025	2025	2025	2024	Ecart 2025 / 2024	
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net	Var.	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Frais de développement	19 196 711	13 880 827	5 315 884	3 429 383	1 886 501	55,0%
Concessions, brevets et droits similaires	176 889	175 212	1 677	2 935	-1 257	-42,8%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 789 362	1 789 362		3 253 385	-3 253 385	-100,0%
Immobilisations incorporelles	21 162 962	15 845 400	5 317 561	6 685 703	-1 368 141	-20,5%
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	551 015	426 925	124 090	178 837	-54 747	-30,6%
Immobilisations en cours, Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	551 015	426 925	124 090	178 837	-54 747	-30,6%
Participations	75 000	75 000				
Créances rattachées à participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	18 042		18 042	22 154	-4 112	-18,6%
Prêts	58 053		58 053	58 053		
Autres immobilisations financières	40 690		40 690	40 690		
Immobilisations financières	191 785	75 000	116 785	120 897	-4 112	-3,4%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	21 905 762	16 347 325	5 558 437	6 985 437	-1 427 001	-20,4%
Matières premières et approvisionnements						
En cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes				14 807	-14 807	-100,0%
Stock et en-cours				14 807	-14 807	-100,0%
Clients et comptes rattachés	1 677 424	965 278	712 146	323 321	388 825	120,3%
Autres créances	7 271 021	6 497 781	773 240	983 254	-210 014	-21,4%
Charges constatées d'avance	143 755		143 755	117 749	26 006	22,1%
Capital souscrit et appelé, non versé						
Créances	9 092 200	7 463 059	1 629 141	1 424 324	204 817	14,4%
Actions propres						
Autres Titres				301 745	-301 745	-100,0%
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	797 458		797 458	584 766	212 693	36,4%
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	797 458		797 458	886 511	-89 053	-10,0%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	9 889 658	7 463 059	2 426 599	2 325 642	100 957	4,3%
Frais émissions des emprunts (V)						
Primes remboursements emprunts (VI)						
Ecarts de conversion de conversion actif (VII)	8 584		8 584		8 584	
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	31 804 003	23 810 384	7 993 620	9 311 079	-1 317 459	-14,1%

BILAN PASSIF	2025	2024	Ecart 2025 / 2024	
	Net	Net	Euros	%
Capital social ou individuel (dont versé: 2 635 813)	2 635 813	2 631 114	4 699	0,2%
Primes d'émission	1 319 658	6 471 240	-5 151 582	-79,6%
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves légales	15 593	15 593		0,0%
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10 809 107	-5 146 883	-5 662 225	110,0%
Situation Nette	-6 838 043	3 971 064	-10 809 107	-272,2%
Subventions d'investissement	380 883	106 400	274 483	258,0%
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-6 457 160	4 077 464	-10 534 624	-258,4%
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	274 618	73 936	200 682	271,4%
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)	274 618	73 936	200 682	271,4%
Provisions pour risques	146 842	426 271	-279 429	-65,6%
Provisions pour charges	2 800 000		2 800 000	100,0%
TOTAL PROVISIONS (II)	2 946 842	426 271	2 520 571	591,3%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	500 381	792 503	-292 122	-36,9%
Emprunts et dettes financières divers	8 803 741	2 421 425	6 382 316	263,6%
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 183	514 703	-170 520	-33,1%
Dettes fiscales et sociales	1 178 130	894 428	283 702	31,7%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	29 494	994	28 500	2868,4%
Produits constatés d'avance	373 391	101 936	271 455	266,3%
TOTAL DETTES (III)	11 229 319	4 725 989	6 503 330	137,6%
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		7 418	-7 418	-100,0%
TOTAL PASSIF GENERAL (I + II + III + IV)	7 993 620	9 311 079	-1 317 459	-14,1%

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Ecart 2025 / 2024	
Ventes de marchandises	5 903	7 348	-1 445	-19,7%
Production vendue - biens	2 182 205	1 570 511	611 695	38,9%
Production vendue - services	775 217	738 682	36 535	4,9%
Chiffre d'affaires net	2 963 325	2 316 540	646 785	27,9%
Production stockée				
Production immobilisée	2 021 870	2 963 346	-941 476	-31,8%
Subventions d'exploitation	3 500	11 239	-7 739	-68,9%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 599 425	180 987	2 418 438	1336,3%
Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles				
Autres produits	31 390	15 705	15 685	99,9%
Produits d'exploitation (I)	7 619 510	5 487 816	2 131 694	38,8%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	16 919	5 683	11 237	197,7%
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	523 841	534 284	-10 443	-2,0%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 873 820	2 202 305	-328 485	-14,9%
Impôts, taxes et versements assimilés	133 707	122 927	10 780	8,8%
Salaires et traitements	4 952 293	4 207 605	744 688	17,7%
Cotisations sociales	2 110 029	1 968 549	141 481	7,2%
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	1 669 063	1 215 509	453 554	37,3%
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions	1 789 362		1 789 362	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions	40 233	40 233		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions	54 342	351 271	-296 929	-84,5%
Valeur comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges	2 335 596	61 489	2 274 108	3698,4%
Charges d'exploitation (II)	15 499 206	10 709 855	4 789 352	44,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-7 879 696	-5 222 038	-2 657 658	50,9%
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Opérations en commun				0,0%
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	288 194	482 665	-194 471	-40,3%
Reprises sur dépréciations et provisions	7 577	69	7 508	10873,3%
Différences positives de change	3 251	17 523	-14 273	-81,4%
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits Financiers	299 022	500 258	-201 236	-40,2%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	505 072	1 148 910	-643 838	-56,0%
Intérêts et charges assimilées	403 731	100 701	303 030	300,9%
Différences négatives de change	12 061	10 848	1 213	11,2%
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	7 577		7 577	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges Financières	928 441	1 260 459	-332 018	-26,3%
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-629 419	-760 201	130 782	-17,2%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-8 509 115	-5 982 239	-2 526 876	42,2%
Produits Exceptionnels (VII)		9 258	-9 258	-100,0%
Charges Exceptionnelles (VIII)	2 800 000	15 798	2 784 202	17623,9%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 800 000	-6 540	-2 793 460	42711,4%
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les sociétés (X)	-500 008	-841 897	341 889	-40,6%
BENEFICE OU PERTE	-10 809 107	-5 146 883	-5 662 225	110,0%

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Activité

- **Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-05 et mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du comité de direction (Plan 2025)**

La période d'acquisition des actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Conseil d'administration le 12 juillet 2022 au profit des membres du comité de direction (le « Plan n° 2021-05 ») étant arrivée à son terme le 12 janvier 2025, la Société a procédé à l'émission de 93.982 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 4.699,10 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 30 janvier 2025, portant le capital social à 2.635.813,10 euros.

Le 30 janvier 2025, le Conseil d'administration a également mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un nombre maximum de 648.504 actions au bénéfice des membres du comité de direction (le « Plan 2025 »), faisant usage de l'autorisation conférée par la 14^{ème} résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2024. La durée de la période d'acquisition fixée par le Plan 2025 était d'un an à compter de la décision d'attribution, soit le 30 janvier 2026, assortie d'une condition de présence et de conditions de performance ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires, et la période de conservation était d'une durée d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 29 janvier 2027 inclus.

- **Signature d'un accord de distribution entre Intrasense et Guerbet par l'intermédiaire de sa filiale Guerbet Italie**

La Société et Guerbet Italie ont conclu, le 30 janvier 2025, un accord portant sur la distribution non-exclusive sur le territoire italien de l'ensemble des produits et plus particulièrement les nouvelles solutions développées intégrant des modules d'intelligence artificielle appartenant au catalogue de la Société par l'intermédiaire de sa filiale Guerbet Italie. Cet accord marquait un tournant important puisqu'il s'insérait totalement dans la volonté de vouloir nouer des synergies commerciales fortes entre les deux parties visant à créer un fort impact positif sur l'activité globale de la Société.

- **Conclusion d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire entre la Société et Guerbet pour un montant de 5,6 millions d'euros**

Le 7 février 2025, la Société et Guerbet ont conclu, sur autorisation préalable du Conseil d'administration en date du même jour, une convention d'avance en compte courant d'actionnaire d'un montant total de 5,6 millions d'euros afin d'assurer le financement de la Société sur l'exercice 2025 (l'« Avance n°2 »). L'Avance n°2 a été consentie jusqu'au 30 juin 2026, Guerbet ayant la faculté de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité.

- **Fin du litige avec l'ancien Directeur Général d'Intrasense**

Au cours du premier semestre 2025, un accord à l'amiable a été trouvé avec l'ancien Directeur Général afin de solder le litige né suite à son départ de la Société en août 2024. La provision enregistrée en 2024 a été reprise en 2025.

- **Certifications produits majeures**

En 2025, la Société a franchi plusieurs jalons réglementaires clés dans la certification de ses solutions logicielles, confirmant la solidité de sa feuille de route réglementaire et son positionnement d'acteur innovant en imagerie médicale enrichie par l'intelligence artificielle.

- DUOnco™ Bone 1.0 a obtenu son marquage CE sous MDR en mars 2025. C'est la première solution d'intelligence artificielle dédiée à la détection et à la localisation des lésions osseuses marquée CE au niveau mondial.

- DUOnco™ Pancreas solution dédiée à la détection et la segmentation des lésions pancréatiques et du canal pancréatique, a reçu en mars 2025 la désignation « Breakthrough Device » de la FDA, marquant une reconnaissance significative de son caractère innovant et de son potentiel clinique.

- DUOnco™ Pancreas a officiellement obtenu son marquage CE sous MDR en août 2025. En adressant le besoin critique de détection précoce du cancer du pancréas, DUOnco™ Pancreas représente un relais de croissance potentiel pour la Société, en consolidant son positionnement sur le segment à forte valeur ajoutée de l'oncologie.

- Myrian® 2.14, nouvelle version de la plateforme de visualisation avancée, a obtenu son marquage CE sous MDR en mars 2025. Elle intègre des optimisations des modules existants, en particulier sur l'expérience utilisateur et les méthodes de calculs, ainsi que des mises à jour spécifiques en sénologie pour la relecture des tomosynthèses.

- Liflow® 3.0 a obtenu le marquage CE sous MDR en juillet 2025. Cette version intègre de nouvelles fonctionnalités cliniques, dont l'algorithme de détection des lésions osseuses ainsi qu'un recalage automatique des examens pour une lecture comparative facilitée.

- **Evolution du Conseil d'administration d'Intrasense**

Réuni le 21 mai 2025, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la cooptation de Monsieur Steven F. Tolle en qualité d'administrateur à compter du 23 mai 2025 en remplacement de Madame Michèle Lesieur, démissionnaire. Monsieur Steven F. Tolle a été coopté pour la durée restante à courir du mandat de Madame Michèle Lesieur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, et sa nomination par voie de cooptation a été ratifiée lors de l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2025. Steven F. Tolle possède plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la santé, couvrant les technologies médicales, l'intelligence artificielle, les dispositifs médicaux et les services de santé numériques. Il occupe actuellement le poste de Chief Product & Technology Officer chez IgniteData.

Réuni le 17 novembre 2025, le Conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Jérôme Estampes de son mandat d'administrateur de la Société en date du 14 novembre 2025, avec effet au 17 novembre 2025. Le Conseil d'administration a procédé à la cooptation de Monsieur Luke Poloniecki, en qualité d'administrateur avec prise d'effet à compter du 17 novembre 2025, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jérôme Estampes, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Luke Poloniecki possède plus de 20 ans d'expérience en stratégie et en fusions-acquisitions, axée sur l'identification et l'exploitation des innovations dans le domaine de la santé, notamment dans les secteurs pharmaceutiques, des technologies médicales et de l'intelligence artificielle. Il occupe actuellement le poste de Head of Business Development & Licencing / M&A chez Guerbet. Sa cooptation en qualité d'administrateur sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale de la Société.

- **Conclusion d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire entre la Société et Guerbet pour un montant de 4 millions d'euros et amendement de la convention d'avance en compte courant d'actionnaire signée le 1^{er} octobre 2024 entre la Société et Guerbet afin de reporter la date d'exigibilité**

Le 16 décembre 2025, la Société et Guerbet ont conclu, sur autorisation préalable du Conseil d'administration en date du 17 novembre 2025, une convention d'avance en compte courant d'actionnaire d'un montant total de 4 millions d'euros afin d'assurer le financement de la Société sur le premier semestre 2026 (l'« Avance n°3 »). L'Avance n°3 a été consentie jusqu'au 30 juin 2027, Guerbet ayant la possibilité de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.

Sur autorisation préalable du Conseil d'administration, la Société et Guerbet ont également conclu, le 16 décembre 2025, un avenant à la convention d'avance en compte courant d'actionnaire d'un montant total de 2,4 millions d'euros conclue entre la Société et Guerbet le 1^{er} octobre 2024 (l'« Avance n°1 ») afin de reporter la date d'exigibilité de l'Avance n°1 au 30 juin 2026, et ainsi l'aligner avec celle de l'Avance n°2, pour permettre d'assurer le financement de la Société en 2025.

- **Mise en « *Controlled Release* » de Liflow®**

Le 18 décembre 2025, la Société a annoncé le passage de Liflow® en phase de « *Controlled Release* », c'est-à-dire le lancement sur un nombre limité de trois centres pilotes pour poursuivre les travaux de validation clinique et technique en conditions réelles. Cette étape vise à consolider les retours terrain au cours du premier semestre 2026, avant d'envisager un déploiement commercial.

- **Mise en place d'un plan de restructuration**

Afin d'ajuster ses ressources au rythme de développement de son activité, plus lent qu'initialement anticipé, la Société a engagé, à la fin de l'exercice 2025, un plan d'économies intégrant une réduction des effectifs et des dépenses externes. Sa mise en œuvre interviendra progressivement à partir de début 2026, sans impact sur la continuité des opérations ni sur les engagements commerciaux en cours. Ces mesures s'inscrivent dans une trajectoire de retour à l'équilibre financier.

- **Dissolution d'Intrasense Inc., filiale américaine d'Intrasense au 31 décembre 2025**

Le 17 novembre 2025, le Conseil d'administration a validé le projet de fermeture de la filiale américaine. En effet, Intrasense Inc., filiale à 100 % d'Intrasense SA, n'affiche aucune activité commerciale et n'emploie aucun salarié. La Société a donc été dissoute le 31 décembre 2025.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été maintenue par le Conseil d'administration. Elle repose notamment sur la situation de trésorerie au 31 décembre 2025, sur les mesures d'adaptation mises en œuvre au cours de l'exercice, ainsi que sur le soutien de l'actionnaire de référence. La Société demeure attentive à l'évolution de ses besoins de financement au regard de son rythme de développement et des conditions de marché.

Au cours de l'exercice 2025, la Société a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique visant à renforcer son positionnement dans le domaine de l'imagerie oncologique enrichie par l'intelligence artificielle. Les efforts ont porté principalement sur la finalisation et la commercialisation progressive de solutions certifiées, ainsi que l'adaptation de la structure de coûts au niveau d'activité observé.

Dans un environnement économique et sectoriel qui demeure contrasté, marqué notamment par des contraintes budgétaires persistantes au sein des établissements de santé et par des cycles de décision parfois allongés, la Société reste prudente quant au rythme de conversion de son pipeline commercial.

Pour l'exercice 2026, la Société entend poursuivre :

- Le déploiement progressif de ses solutions stratégiques sur ses marchés prioritaires ;
- Le renforcement de ses partenariats technologiques et commerciaux ;
- L'évolution de son modèle économique vers une part accrue de revenus récurrents,
- La poursuite de l'optimisation de ses charges d'exploitation et de ses investissements.

La Société anticipe que ces actions pourraient contribuer à soutenir l'activité commerciale et à améliorer progressivement sa performance opérationnelle. Toutefois, la réalisation de ces perspectives demeure conditionnée :

- À la capacité de la Société à exécuter son plan stratégique dans les délais prévus,
- À l'adoption effective de ses solutions par les établissements de santé,
- Au maintien d'un environnement réglementaire et économique stable,
- Ainsi qu'à l'évolution des partenariats structurants.

En conséquence, la Société ne formule pas, à ce stade, d'engagement chiffré concernant l'exercice 2026 et rappelle que ses perspectives sont fondées sur des hypothèses susceptibles d'évoluer en fonction des conditions de marché et de facteurs exogènes.

Sous réserve de ces éléments, la Société entend poursuivre ses efforts afin de consolider son positionnement sur le marché de l'imagerie oncologique augmentée par l'intelligence artificielle et d'améliorer progressivement sa trajectoire financière au cours des prochains exercices.

Recherche et Développement

Le Groupe mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnu très rapidement comme entreprise innovante.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 2.022 k€. En cumul, ils s'élèvent à 20.986 k€ (valeur brute) depuis la création de la Société.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis.

Les travaux de recherche et développement menés en 2025 s'inscrivent dans la continuité des développements engagés les années précédentes, tout en marquant une évolution vers l'industrialisation des plateformes logicielles.

Pour Myrian®, l'année 2025 a été consacrée à des travaux de consolidation, de robustesse et de maintenabilité.

Les développements ont porté sur la robustesse, sur l'amélioration de protocoles cliniques ciblés (StandardCR + BreastMRI/Ultrafast) ainsi que sur l'amélioration des capacités d'observabilité.

Côté AIHub, les travaux ont porté sur la centralisation de la configuration, sur l'observabilité, sur l'intégration d'AI (DUOnco™ Bones & DUOnco™ Pancréas) et sur le passage de docker compose à kubernetes de l'infrastructure.

Concernant Liflow®, les travaux de 2025 ont visé la montée en maturité clinique et technique de la solution de suivi oncologique. Ils ont porté sur l'amélioration de l'expérience utilisateur, la gestion de données longitudinales (tracking automatique des lésions), l'intégration d'AI (BAIA Bones, IRINA Recalage), ainsi que sur l'observabilité. Un changement d'architecture s'est opéré pour parser les résultats au plus près de leur exécution pour accélérer la fluidité de l'interface, tout en maîtrisant les impacts sur la performance, la sécurité et la cohérence des données.

Au-delà de ces développements spécifiques, l'année 2025 a été marquée par la complexité croissante des interactions entre AIHub et Liflow® avec la construction d'un écosystème logiciel cohérent nécessitant la poursuite de travaux de recherche et développement par itérations successives.

ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- **Révocation de Monsieur Alexandre SALVADOR et nomination de Monsieur Stephen ARMAND en qualité de nouveau Directeur Général de la Société**

Le 9 janvier 2026, le Conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Stephen ARMAND en qualité de Directeur Général de la Société avec effet immédiat. Monsieur Stephen ARMAND a ainsi succédé à Monsieur Alexandre SALVADOR qui occupait cette fonction depuis le mois d'août 2024. Cette décision s'inscrit dans la volonté du Conseil d'administration d'assurer la continuité de la mise en œuvre du plan stratégique et de renforcer le pilotage opérationnel et financier de la Société, dans un contexte d'adaptation de l'organisation et de déploiement commercial. Monsieur Stephen ARMAND conserve par ailleurs ses fonctions de Directeur Administratif et Financier de la Société.

- **Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre Plan 2025 et mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du comité de direction (Plan 2026)**

A l'issue de la période d'acquisition du Plan 2025 et après avoir constaté les taux d'atteinte respectifs des critères de performance fixés par le Plan 2025, la Société a procédé à l'émission de 89.767 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan 2025, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 4.438,35 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 30 janvier 2026. Ainsi, à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 2.640.301,45 euros.

Le 30 janvier 2026, le Conseil d'administration a également mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du comité de direction (le « Plan 2026 »), faisant usage de l'autorisation conférée par la 18^{ème} résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2025. Cette attribution porte sur un nombre total maximum de 713.352 actions, qui seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter de la décision d'attribution, soit le 30 janvier 2027, assortie d'une condition de présence et de conditions de performance ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires. Les actions définitivement acquises devront être conservées par les bénéficiaires pendant une période d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 30

janvier 2028 inclus.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code de commerce - Art. R 123-206 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ce changement de réglementation correspond à un changement de méthode qui se traduit par :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentrée sur les événements majeurs et inhabituels, auxquels s'ajoutent certains éléments spécifiques par nature ;
- La suppression de la technique des transferts de charges : les charges sont désormais réallouées par le crédit du compte de charges initialement débité ou, dans certains cas, par l'utilisation de comptes spécifiquement désignés à cet effet ;
- La modification du plan de comptes, avec la création et la suppression de nombreux sous-comptes ;
- De nouveaux modèles d'états financiers et l'obligation de présenter certains nouveaux tableaux en annexe.

Les incidences financières et de présentation sont exposées au point "Transfert de charges" et au paragraphe "Produits et charges exceptionnels". Ces incidences ne sont pas significatives.

Informations générales complémentaires

- **Recours à des estimations**

Pour établir ces informations financières, la Direction de la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la Société procède à ces estimations et appréciations de façon continue, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

- **Entité consolidante**

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés		
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	GUERBET
	Siège	15 Rue des Vanesses, 93420 Villepinte
	N° SIREN	308 491 521
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	GUERBET
	Siège	15 Rue des Vanesses, 93420 Villepinte
	N° SIREN	308 491 521
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	

Principes comptables appliqués

- **Immobilisations**

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produits. Les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux modules, mais reposent toujours sur les mêmes socles logiciels.

Les autres dépenses de même nature inscrites au bilan concernent les premières étapes de développement de la nouvelle suite logicielle spécifiquement dédiée à l'oncologie.

La production immobilisée relative à l'exercice 2025 a été déterminée par la Société selon l'approche suivante, à savoir :

- Valorisation des temps passés du personnel R&D au cours de l'exercice arrêtés par la direction technique ;
- Définition et détermination des dépenses (éligibles) et se rattachant à des projets « activables » (charges externes) sur la base des dépenses réellement engagées.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Évaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de développement R&D	Linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la Société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale, soit sur la valeur d'utilité, en fonction de la stratégie de la Société sur ces titres de participations :

- La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.
- La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une première approche patrimoniale se référant à la situation nette de chaque filiale. En complément, en cas d'indice de perte de valeur malgré une situation nette positive, une approche multicritère comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés pourrait être appliquée. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

- **Provisions pour risques et charges et passifs éventuels**

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société Intrasense apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. À ce titre, la société Intrasense a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie opérée lors de l'exercice 2025 ainsi qu'en 2024 est basée sur le coût du nombre réel de plaintes enregistrées sur ces mêmes périodes.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société Intrasense a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société, autres celles mentionnées précédemment.

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes). Le chiffre d'affaires « services » correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en « avances et acomptes clients ».

- **Créances clients**

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

En complément de cette analyse, la Société a mis en place, depuis l'exercice 2021, une table de dépréciation présentée ci-dessous, afin d'estimer le risque d'irrécouvrabilité de ses créances, compte tenu de leur ancienneté à la clôture des comptes :

	Taux de dépréciation
Créances clients dont la date d'échéance est < 6 mois	0%
Créances clients dont la date d'échéance est > 6 mois et < 12 mois	25%
Créances clients dont la date d'échéance est > 12 mois et < 24 mois	50%
Créances clients dont la date d'échéance est > 24 mois	100%

- **Crédit Impôt Recherche**

Les entreprises industrielles et commerciales, imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés peut solliciter le remboursement de la créance de Crédit Impôt Recherche. L'entreprise finance la créance de Crédit Impôt Recherche par de l'affacturage avec recours ; les créances cédées au factor restent inscrites à l'actif.

La créance de Crédit d'impôt Recherche relative à l'exercice 2025 a été déterminée par la Société de la façon suivante :

- Valorisation des temps passés du personnel R&D au cours de l'exercice arrêtés par la direction technique ;
- Définition et détermination des dépenses éligibles au CIR (sous-traitance, veille technologique, brevets) et sur la base des dépenses réellement engagées au cours de l'exercice.

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

- **Évaluation des valeurs mobilières de placement**

(Code de commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société Intrasense, habilitée, conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale, a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société Intrasense et la régularité de leur cotation sur le marché Euronext Growth.

- **Disponibilités en Euros**

(Code de commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- **Disponibilités en devises**

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice, en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

- **Créances et dettes inter-entreprises**

Les créances et les dettes détenues à l'égard des filiales d'Intrasense sont comptabilisées en compte courant d'associé à la clôture. Les flux correspondants sont rémunérés à la moyenne des taux effectifs moyens des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée supérieure à 2 ans (« TMP »). Le TMP retenu sera celui publié pour chaque trimestre par le BOFiP.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement et de développement	TOTAL	15 710 818		3 485 893
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	TOTAL	3 430 274		0
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		102 357		
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		434 992		13 666
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	537 349		13 666
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		82 577		
Autres titres immobilisés		22 154		
Prêts, autres immobilisations financières		98 743		
	TOTAL	203 474		
	TOTAL GENERAL	19 881 914		3 499 559

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL		19 196 711	19 196 711
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles		1 464 023	1 966 251	1 966 251
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			102 357	102 357
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			448 658	448 658
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL		551 015	551 015
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			75 000	75 000
Autres titres immobilisés			18 042	18 042
Prêts, autres immobilisations financières			98 743	98 743
			11 689	191 785
	TOTAL GENERAL	1 464 023	21 905 762	21 905 762

Compte tenu du fait que les coûts de développement répondent aux critères d'activation des normes comptables françaises, la Société a opté pour l'activation de ces premiers.

La durée d'utilisation estimée est de 5 ans.

Pour l'exercice 2025, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 2.022 k€, dont 1.218 k€ relatif au projet Myrian® et 804 k€ au projet DUOnco™.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL	12 281 435	1 599 392		13 880 827
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	TOTAL	173 954	1 257		175 212
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers		75 461	4 971		80 432
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		283 050	63 442		346 492
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	366 527	68 413		426 925
	TOTAL GENERAL	11 687 623	1 669 063		14 482 963

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais établissement et développement TOTAL	1 599 392				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 257				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 971				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	63 442				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	68 413				

TOTAL GENERAL	1 669 063				
----------------------	------------------	--	--	--	--

Les amortissements constatés au titre des frais activés, antérieurement ou au cours de l'année, représentent un total de 1.599 k€.

Les reprises constatées sur le poste matériel informatique correspondent à la mise au rebut de l'ensemble des matériels devenus obsolètes et qui avaient fait l'objet d'un remplacement les exercices précédents.

État des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	58 053		58 053
Autres immobilisations financières	40 690		40 690
Clients douteux ou litigieux	973 655	973 655	
Autres créances clients	703 769	703 769	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	464	464	
Impôts sur les bénéficiaires	588 048		588 048
Taxe sur la valeur ajoutée	82 883	82 883	
Divers état et autres collectivités publiques	209	209	
Groupe et associés	6 497 781	6 497 781	
Débiteurs divers	110 219	32 583	77 636
Charges constatées d'avance	143 755	143 755	
TOTAL	9 199 527	8 435 100	764 427
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 31 décembre 2025, les créances sont essentiellement constituées :

- Des comptes courants envers la filiale, pour 6.498 k€ ;
- Des créances clients, pour 1.677 k€ ;
- Du CIR au titre de l'année 2025, pour 588 k€.

État des dépréciations

Provision pour dépréciation					
------------------------------------	--	--	--	--	--

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immo. en cours		1 789 362			1 789 362
Sur titres de participation	82 577		7 577		75 000
Sur comptes clients	925 045	40 233			965 278
Autres provisions pour dépréciation	8 258 363	505 072	2 265 654		6 497 781
TOTAL	9 265 985	2 334 667	2 273 231		9 327 421

Les participations financières représentant les titres de Yingsi Software Technology Co. Ltd (Shanghai) et Intrasense Inc. apparaissent au bilan pour une valeur brute de 75 k€ et sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2025.

Les comptes courants avec Yingsi Software Technology Co. Ltd et Intrasense Inc. sont dépréciés à hauteur de 6.498 k€.

La dépréciation de la participation (7.6 k€) et des avances (2 266 k€) de la filiale Intrasense Inc., filiale liquidée au 31 décembre 2025, ont été reprises.

Créances clients :

Les dépréciations sur créances clients sont en augmentation en lien avec l'application de la table de dépréciation sur des créances non payées en raison de problématiques techniques en cours de résolution par les équipes auprès des clients concernés.

Actions en propre et Trésorerie

Au 31 décembre 2025, la Société détient 58.892 actions en propre, représentant 0,11 % du capital, et d'une valeur de 13.486 € à la clôture (cours de 0.229 €).

Le montant de disponibilités du contrat de liquidité avec TSAF s'élève à une valeur au bilan de 13.486 €.

Actions en propre au 01/01/2025	76 184
Achats 2025	171 282
Ventes 2025	188 574
Actions en propre au 31/12/2025	58 892

La Société n'a procédé à la constatation d'aucune dépréciation sur les actions en propre, leur valeur réelle, calculée en fonction du cours de bourse du dernier mois de l'exercice, étant supérieure à la valeur comptable.

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'année 2025.

La trésorerie de la Société à la clôture s'élève à 797 k€ et se compose de :

Trésorerie	31/12/2025	31/12/2024
-------------------	-------------------	-------------------

Comptes à terme	0	301 745
Disponibilités	797 458	584 766
Total Trésorerie	797 458	886 511

Produits à recevoir

(Code de commerce Art. R 123-206)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	417
Autres créances	674
Disponibilités	0
Total	1 090

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	143 755
Total	143 755

Note sur les postes du passif du Bilan

État des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
-----------------	--------------	----------------	--------------	-----------------

Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	842	842	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	499 539	213 978	285 561
Fournisseurs et comptes rattachés	344 183	344 183	
Personnel et comptes rattachés	528 758	528 758	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	550 436	550 436	
Taxe sur la valeur ajoutée	65 963	65 963	
Autres impôts taxes et assimilés	32 973	32 973	
Groupe et associés	8 832 241	8 832 241	
Autres dettes	994	994	
Produits constatés d'avance	373 391	373 391	
TOTAL	11 229 319	10 943 759	285 561
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	292 587		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.			

Les emprunts remboursés en cours d'exercice (293 k€), s'expliquent par le remboursement des deux PGE contractés en 2020 et qui bénéficiaient d'un différé de remboursement de deux ans. Le montant remboursé sur les PGE au titre de l'année 2025 est de 293 k€.

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	392 500	6 000	300 000		98 500
Garanties données aux clients	33 771	14 571			48 342
Pertes de change					
Autres provisions pour risq. et ch.					
Restructuration		2 800 000			2 800 000
TOTAL	426 271	2 820 571	300 000		2 946 842

Les litiges portent sur trois procédures prud'homales au cours de l'exercice 2025. La direction et ses avocats ont procédé à une analyse des risques associés à ces procédures, et ont estimé le risque à 98.5 k€ pour l'ensemble.

La diminution pour 300 k€ correspond à un litige né suite au départ de l'ancien directeur général d'Intrasense et qui s'est soldé en 2025.

Une provision pour garantie clients (voir infra. Provisions pour risques et charges et passifs éventuels) a été constatée à hauteur de 48 k€, contre 33 k€ l'an dernier.

Une provision pour restructuration de 2.800 k€ a été comptabilisée au 31 décembre 2025 afin de couvrir les coûts liés au plan de restructuration engagé par le Groupe. Cette provision concerne principalement des coûts de départ de personnel ainsi que d'autres dépenses directement imputables à la mise en œuvre des mesures de restructuration. Les décaissements correspondants devraient intervenir principalement au cours de l'exercice 2026. L'estimation de la provision repose sur la meilleure appréciation par la direction des coûts nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sur la base des mesures de restructuration annoncées et en cours de mise en œuvre. Des incertitudes demeurent toutefois quant au montant final et au calendrier de ces dépenses, qui dépendront notamment de l'avancement des actions engagées et des échanges avec les parties prenantes concernées.

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	0,0500	40 481 562	93 982		40 575 544
OCABSA Converties	0,0500	9 193 749			9 193 749
BSA convertis	0,0500	2 946 969			2 946 969
TOTAL		52 622 280	93 982	-	52 716 262

Le capital social est passé de 2.631.114,00 € à la fin de l'exercice 2024, à 2.635.813,10 € à fin 2025, soit une création de 93 982 actions, du fait de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-05 (Cf. Frais marquants de l'exercice).

Mouvements des capitaux propres

(En Euros)	Situation Ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation Clôture
Capital	2 631 114	4 699		2 635 813
Primes liées au capital	6 471 240		5 151 582	1 319 658
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées				
Report à nouveau				
Résultat de la période	-5 146 883	5 146 883	-10 809 107	-10 809 107
TOTAL Situation nette	3 971 064	5 151 582	-5 657 525	-6 838 043
Subventions d'investissement	106 400	274 483		380 883
Provisions réglementées				
TOTAL Capitaux propres	4 077 464	5 426 065	-5 657 525	-6 457 160

Autres titres ouvrant droit au capital

A noter que les actions attribuées dans le cadre des plans mis en place en 2021 (2021-01, 2021-02, 2021-03, 2021-04 et 2021-05) ont été définitivement acquises et ainsi émises à la date du présent rapport.

Plan 2025 :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 648.504 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de la condition de performance ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires ;
- Durée de la période d'acquisition : 12 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 30 janvier 2026 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 12 mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 29 janvier 2027.

Ci-dessous, tableau récapitulatif des actions gratuites de la Société en date du 31 décembre 2025 :

	PLAN 2021-01	PLAN 2021-02	PLAN 2021-03	PLAN 2021-04	PLAN 2021-05	PLAN 2025	Total AGA
Total avant refus par les bénéficiaires	626 548	626 548	313 274	140 973	93 982	648 504	2 449 829
<i>AGA non exercées</i>	<i>626 548</i>	<i>626 548</i>	<i>313 274</i>	<i>140 973</i>			<i>1 707 343</i>
<i>AGA exercées</i>					<i>93 982</i>		<i>93 982</i>
Total après refus par les bénéficiaires	0	0	0	0	0	648 504	648 504

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Avance remboursement AAP BPI	73 936	200 682		274 618			274 618
TOTAL		200 682		274 618			274 618

Au cours de l'année 2025, la Société a obtenu de la BPI la somme de 201 k€ correspondant à la part d'avance remboursable au titre de la perception du deuxième versement dans le cadre de l'appel à projet « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance.

Emprunts auprès des établissements de crédit

(En Euros)	Solde Ouverture	Souscription	Rbsts emprunts	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	Dû à + d'5 ans
PGE BP 130 K€	46 476		32 757	13 720	13 720		
PGE SG 520 K€	196 415		130 753	65 662	65 662		
PGE SG RESILIENCE 438 K€	438 000		102 919	335 081	107 187	227 893	
PGE BPS RESILIENCE 109 K€	111 235		26 158	85 077	27 409	57 668	
TOTAL	792 126		292 587	499 539	213 978	285 561	

Le montant des remboursements effectués en 2025 sur les deux PGE, contractés en 2020 est de 164 k€. Les deux PGE Résilience souscrits en décembre 2022 ont été remboursés en 2025 pour 129 k€.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	842
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 485
Dettes fiscales et sociales	795 901
TOTAL	1 018 228

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	373 391
TOTAL	373 391

Compléments d'information relatifs au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code de commerce Art. R 123-208-4° PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'affaires France 2025 :	1 061 113 euros	Chiffre d'affaires France 2024 :	970 758 euros
Chiffre d'affaires Export 2025 :	1 902 212 euros	Chiffre d'affaires Export 2024 :	1 345 781 euros
Total Chiffre d'affaires 2025	2 963 325 euros	Total Chiffre d'affaires 2024	2 316 540 euros

Voici ci-dessous, la répartition du CA par zone géographique et par type d'activités pour les deux dernières années :

CA par zone géographique :

En K€	31/12/2025	% CA	31/12/2024	% CA	Variation	%
France	1 061	36%	971	42%	90	9%
Europe (dont Russie/CIS)	1 369	46%	320	14%	1 049	328%
Chine	59	2%	520	22%	-462	-89%
Reste du monde	475	16%	506	22%	-31	-6%
Total	2 963		2 317		647	28%

CA par type d'activités :

En K€	31/12/2025	% CA	31/12/2024	% CA	Variation	%
Licences	2 182	74%	1 571	68%	611	39%
Maintenance	453	15%	373	16%	80	22%
Autres prestations de services et ventes de marchandises	328	11%	373	16%	-45	-12%
Total	2 963		2 317		647	28%

Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	31/12/2025	31/12/2024
AVANTAGES EN NATURE	0	25 038
TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	0	58 336
TRANSFERTS DE CHARGES - FORMATIONS	0	10 030
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	0	5 160
TOTAL	0	98 564

Les transferts de charges en 2025 sont de 0 dû au changement de plan comptable en 2025.

Les sommes sont désormais directement enregistrées au crédit des postes concernés et dans notre cas de la façon suivante :

Nature	Poste	31/12/2025	31/12/2024
AVANTAGES EN NATURE	Personnel	53 108	25 038

TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	Personnel	41 803	58 336
TRANSFERTS DE CHARGES - FORMATIONS	Personnel	0	10 030
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	Personnel	5 667	5 160
TOTAL		100 578	98 564

Effectifs moyens

	31/12/2025	31/12/2024
Employés	1	3
Cadres et techniciens	59	56
TOTAL	60	59

L'effectif moyen de la Société poursuit sa croissance avec 60 ETP au cours de l'exercice 2025.

Le nombre de salariés présents au 31 décembre 2025 est de 58, contre 59 au 31 décembre 2024.

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Au titre de l'année 2025, il a été attribué à Monsieur Alexandre SALVADOR, au titre de ses fonctions de Directeur Général, 210.399 € bruts annuels dont un véhicule de fonction pour un montant de 7.732 € à titre d'avantage en nature.

Monsieur Alexandre Salvador a bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Au cours de l'année 2025, une rémunération a été comptabilisée aux titres de la rémunération des membres du Conseil d'Administration à hauteur de 57.000 €.

Informations relatives à la fiscalité

La Société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs, auxquels s'est rajouté le déficit de l'exercice. À la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 52.323 k€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'année 2025 est décomposé de la manière suivante :

- Certifications des comptes annuels et attestations : 74 504 € ;

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	31/12/2025	31/12/2024	imputé au compte
Produits exceptionnels			
- BONI RACHAT ACTIONS PROPRES (2)		9 258	77830000
TOTAL		9 258	
Charges exceptionnelles			
- MALIS SUR RACHATS D'ACTION PROPRES (2)		15 798	67830000
- DOT. AUX PROVISIONS EXCEPTIONNELLES (1)	2 800 000		68750000
TOTAL	2 800 000	15 798	

- (1) La dotation aux provisions de 2 800 K€ a été constituée dans le cadre du plan de restructuration qui s'inscrit dans la trajectoire de retour à l'équilibre financier.
- (2) Les bonis et malis sur rachats d'actions propres ne sont plus comptabilisés en 77 et 67 mais en produits et charges financiers. Voici un tableau permettant de comparer les données N en résultat financier et les données de N-1 en résultat exceptionnel :

Nature	31/12/2025	31/12/2024
BONI RACHAT ACTIONS PROPRES	8 582	9 258
TOTAL PRODUITS	8 582	9 258
MALIS SUR RACHATS D'ACTION PROPRES	7 036	15 798
TOTAL CHARGES	7 036	15 798

Crédits d'impôts

(PCG Art. 833-2)

Nature	31/12/2025	31/12/2024
--------	------------	------------

Crédit d'impôt Recherche	500 008	841 897
Autres crédits d'impôts	0	0
TOTAL	500 008	841 897

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code de commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

- **Engagements donnés**

La Société, en tant que société mère, a consenti un engagement à sa filiale chinoise se caractérisant par le non-remboursement des dettes intragroupes ainsi que par un soutien financier visant à assurer son fonctionnement et à l'aider dans le cadre du remboursement de sa dette.

- **Engagements reçus**

La Société a obtenu deux PGE (Prêt Garanti par l'Etat) à hauteur de 650 k€ en 2020. La garantie fixée par décret et prise en charge par l'Etat s'élève à 90% des sommes obtenues.

Les deux PGE Résilience obtenus en 2022, à hauteur de 547 k€, prennent la même forme que les PGE instaurés au début de la crise sanitaire, et suivent les mêmes garanties avec une quotité garantie de 90%.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code de commerce Art. R 123-207; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

La Société a opté pour la non-comptabilisation des engagements en matière de pensions et retraites en provisions.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 67 ans pour tous les salariés, d'une revalorisation des salaires de 3% par an, d'un taux d'actualisation de 4,10 % aligné sur le groupe GUERBET, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes (TH TF 00-02), et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 32 k€ au 31 décembre 2025. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une

provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Filiales et participations

Le tableau ci-après détaille l'ensemble des informations financières des filiales et participations détenus à la clôture par la Société :

Tableau des filiales et participations (en k€)										
Informations financières	Détection	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<u>Filiales</u>										
Yingsi Software Technology Co. Ltd (Shanghai)	100%	83	(6 812)	75	-	6 767	-	203	(1 017)	-
<u>Participations</u>										
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

En complément du tableau ci-dessus, la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée, ni succursale.

Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales du marché, ce qui justifie l'absence d'information.

La Société et ses filiales (parties liées) constitue un groupe consolidé dont la Société est l'entité consolidante.